

par tout l'univers, et jusque dans les terres les plus inconnues, la gloire de l'Évangile; ne cessez d'y faire servir, selon votre sainte institution, tous les talents de l'esprit, de l'éloquence, la politesse, la littérature; et afin de mieux accomplir un si grand ouvrage, recevez avec toute cette assemblée, en témoignage d'une éternelle charité, la sainte bénédiction du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.

QUATRIÈME SERMON

POUR LA FÊTE

DE LA CIRCONCISION

DE NOTRE-SEIGNEUR,

PRÊCHÉ PENDANT UN JUBILÉ.

Grandeur de nos maux. Nécessité de la grâce du Sauveur, pour nous guérir et nous sauver : ses différentes opérations en nous. Fidélité de Dieu à notre égard : nos infidélités envers lui. Opposition des folles joies du siècle aux joies solides qui nous sont promises.

Vocabis nomen ejus Jesum; ipse enim salvum faciet populum suum à peccatis eorum.

Vous donnerez à l'enfant le nom de Jésus, c'est-à-dire, Sauveur; car c'est lui qui sauvera et délivrera son peuple de ses péchés. Matth. 1, 21.

Celui dont il est écrit que son nom est le Seigneur et le Tout-Puissant, semble avoir quitté ces noms magnifiques; lorsqu'après avoir pris la forme d'esclave, il a encore subi aujourd'hui une loi servile, et porté imprimée en son propre corps la marque de la servitude. En effet, quand le Fils de Dieu « se fait circoncire, il s'oblige et « s'assujettit, dit le saint Apôtre¹, à toute la loi de « Moïse; » et ainsi se chargeant volontairement du joug que Dieu impose aux serviteurs, non-seulement il se dépouille en quelque façon de sa toute-puissante souveraineté, mais il semble qu'il se dégrade jusqu'à renoncer à la liberté et à la franchise. C'est dans ce temps mystérieux, c'est dans cette conjoncture surprenante, que Dieu, qui sait rehausser magnifiquement les humiliations de son Fils, lui donne le nom de Jésus et la qualité de Sauveur du monde. Il lui rend par ce moyen tout ce qu'il semble avoir perdu. Pendant que le Fils de Dieu se range parmi les captifs, il en est fait le libérateur, et rentre sous un autre nom dans les droits de sa royauté et de son empire; parce qu'il devient, par un nouveau titre, le Seigneur de tous ceux qu'il sauve, et s'acquiert autant de sujets, qu'il rachète de pécheurs et qu'il affranchit d'esclaves.

¹ Gal. v, 3.

La grâce du jubilé se trouve enfermée si heureusement dans le saint nom de Jésus et dans le texte de mon Évangile, que je ne puis rien traiter de plus convenable à ce concours de solennités. Mais saint Paul ayant prononcé que « nul ne « peut même nommer le Seigneur Jésus sans la « grâce du Saint-Esprit¹, » moi, qui dois vous expliquer le mystère de ce nom aimable et en faire tout le sujet de mon discours, combien ai-je donc besoin de l'assistance divine? Je la demande humblement par l'intercession de la sainte Vierge. Ave.

Combien grande, combien illustre, combien nécessaire est la grâce que nous apporte le Sauveur Jésus en nous délivrant de nos péchés! On le peut aisément comprendre par la qualité du mal dont elle nous tire. Car le péché n'étant autre chose que la dépravation de l'homme en lui-même et dans sa partie principale, il est clair que les maux qui nous attaquent dans notre fortune ou même dans l'état de notre santé et dans notre vie, n'égalent pas celui-ci en malignité; et que c'est le plus grand de tous les maux, puisque c'est celui qui nous fait perdre le bon usage de la raison, l'emploi légitime de la liberté, la pureté de la conscience, c'est-à-dire, tout le bien et tout l'ornement de la créature raisonnable. Mais, mes frères, ce n'est pas assez; et voici ce qu'il y a de plus déplorable. Le comble de tous les malheurs, c'est que cette volontaire dépravation ne corrompt pas seulement en nous ce qu'il y a de meilleur; mais encore nous rend ennemis de Dieu, contraires à sa droiture, injurieux à sa sainteté, ingrats envers sa miséricorde, odieux à sa justice, et par conséquent soumis à la loi de ses vengeances. Tellement qu'il n'y a nul doute que le plus grand mal de l'homme ne soit le péché: et si jusques à présent il y a eu plusieurs Jésus et plusieurs Sauveurs, maintenant il n'est plus permis d'en connaître d'autres que celui que nous adorons, qui, nous sauvant du péché comme du plus grand de tous les malheurs, mérite d'être nommé le véritable Jésus, l'unique libérateur, et le Sauveur par excellence.

La grâce du jubilé qui nous a été accordée durant ces saints jours, jointe à la réception des saints sacrements et aux pieuses pratiques qui nous ont été ordonnées, fait en nous une entière application de ce beau nom de Sauveur que le Fils de Dieu reçoit aujourd'hui: et le concours de ces choses m'oblige à traiter à fond de quelle manière ce divin Sauveur nous délivre de tous nos péchés. Or, dans le dessein que je me propose de

¹ I. Cor. xii, 3.

vous expliquer le mystère du nom de Jésus¹, et le salut qui nous est donné en Notre-Seigneur, je ne trouve rien de plus convenable que de vous proposer, aussi nettement que mes forces le pourront permettre, une excellente doctrine de saint Augustin, dans le second livre du second ouvrage contre Julien, où ce grand homme remarque que cette délivrance de tous nos péchés a trois parties principales et essentielles. Car expliquant ces paroles de saint Jean-Baptiste: « Voici l'Agneau de « Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde²; » il enseigne que le Fils de Dieu ôte en effet les péchés, et parce que « il remet ceux qu'on a com- « mis, et parce qu'il nous aide pour n'en plus com- « mettre, et parce que, par plusieurs périls et « par plusieurs exercices, il nous mène enfin à « la vie heureuse où nous ne pouvons plus en « commettre aucun: *Tollit autem, et dimittendo que facta sunt, ... et adjuvando ne fiant, et perducendo ad vitam ubi fieri omnino non possint*³.

Et certes, quand nous abandonnons au péché notre liberté égarée, il a sa tache qui nous déshonore et sa peine qui nous poursuit; et quand il nous a été pardonné par la grâce du saint baptême et par les clefs de l'Église, il a encore ses appâts trompeurs et ses attraits qui nous tentent: *Unusquisque tentatur a concupiscentia sua*⁴? « Chacun est tenté par sa propre concupiscentia. » Et dans la plus grande vigueur de la résistance, voire même dans l'honneur de la victoire, si nous vivons sans péché, nous ne vivons pas sans péril, ayant toujours en nous-mêmes cette déplorable facilité et cette liberté malheureuse de céder à notre ennemi. Ainsi le divin Jésus, pour être notre Jésus, et remplir toute l'étendue d'un nom si saint et si glorieux, doit nous délivrer par sa grâce, premièrement du mal du péché, secondement de l'attrait, troisièmement du péril. C'est ce qu'il commence en cette vie et qu'il achève dans la vie future; il le fait successivement et par ordre. Il ôte le mal du péché, par la grâce qui nous pardonne: il en réprime en nous l'attrait dangereux, par la grâce qui nous aide et qui nous soutient: il en arrache jusque à la racine, et le guérit sans retour dans la bienheureuse immortalité, par la grâce qui nous couronne et récompense: *Dei gratia regnante non imputandum, Dei gratia nos juvante frenandum, Dei gratia remunerante*

¹ On lit en marge du manuscrit les paroles suivantes, qui font voir que l'auteur a voulu approprier ce sermon au jour de la naissance du Sauveur: « Au jour de la naissance du Sauveur, j'entends de vous faire voir quelle est la cause de « son arrivée, quel est le mal dont il nous sauve, et quel est « le salut qu'il nous apporte. » (Édit. de Déforis.)

² Joan. 1, 29.

³ Oper. imperf. cont. Jul. lib. II, n° 84. hom. x, col. 986.

⁴ Jac. 1, 14.

*sanandum*¹. Par conséquent, chrétiens, si vous voulez saintement jouir du salut qui vous est offert, et de l'indulgence générale qui vous est donnée par l'autorité de l'Église au nom de notre Sauveur, reconnaissez humblement et avec de continuelles actions de grâces, le pardon qui vous a été accordé; combattez avec foi et persévérance l'attrait tyrannique qui vous porte au mal; et aspirez de tout votre cœur au parfait repos et à la félicité consommée où vous n'aurez plus à craindre aucune faiblesse. Voilà les trois grâces qui sont enfermées dans le nom et dans la qualité de Sauveur, dont j'espère vous montrer l'usage dans les trois points qui partageront ce discours.

PREMIER POINT.

Quoique j'aie déjà tracé quelque image du mal que le péché fait en nous, l'ordre de mon discours exige de moi que j'en donne une idée plus forte, et que j'établisse les choses en remontant jusques à la source de tout le désordre. Pour raisonner solidement, je commencerai, chrétiens, à définir le péché. Le péché est un mouvement de la volonté humaine contre les règles invariables de la volonté divine. Il a donc deux relations; il est la malheureuse production de la volonté humaine, et il s'élève avec insolence contre les ordres sacrés de la volonté divine; il sort de l'une et résiste à l'autre: et par là il est aisé d'établir, selon la doctrine de saint Augustin², en quoi le mal du péché consiste. Il dit qu'il est renfermé en une double contrariété, parce que le péché est contraire à Dieu, et qu'il est aussi contraire à l'homme. Contraire à Dieu, il est manifeste, parce qu'il répugne à ses saintes lois: contraire à l'homme, c'est une suite, à cause que l'attachement à ses propres inclinations, comme à des lois particulières qu'il se fait lui-même, le sépare des lois primitives, et de la première raison à laquelle il était uni par son origine céleste. Ainsi il le tire de son ordre et le dérègle en lui-même. D'où il paraît, chrétiens, que le péché est également contraire à Dieu et à l'homme; mais avec cette différence qu'il est contraire à Dieu parce qu'il est opposé à sa justice; mais de plus contraire à l'homme parce qu'il est nuisible à son bonheur: c'est-à-dire, contraire à Dieu comme à la règle qu'il combat, et outre cela contraire à l'homme comme au sujet qu'il corrompt. Ce qui fait dire au Psalmiste, que « celui qui aime l'iniquité, a de l'aversion pour son âme; » à cause qu'il y corrompt avec sa droiture les principes de sa santé, de son bonheur et de sa vie: *Qui diligit iniquitatem, odit animam suam*³.

¹ Lib. II, cont. Jul. cap. IV, n° 9, t. x, col. 532.

² De Civit. Dei, lib. XII, cap. III, t. VII, col. 302.

³ Ps. x, 6.

Et certes, il est nécessaire que les hommes se perdent eux-mêmes en s'élevant contre Dieu. Car que sont-ils autre chose, ces hommes rebelles, que sont-ils, dit saint Augustin, que des ennemis impuissants, mais « ennemis de Dieu, pour-
« suit-il, par la volonté de lui résister, et non par
« le pouvoir de lui nuire? » *Inimici Deo resistendi voluntate, non potestate laedendi*¹. Et de là ne s'ensuit-il pas que la malice du péché, ne trouvant point de prise sur Dieu qu'elle attaque, laisse nécessairement tout son venin dans le cœur de celui qui le commet? comme la terre, qui élevant des nuages contre le soleil qui l'éclaircit, ne lui ôte rien de sa lumière, et se couvre seulement de ténèbres; ainsi le pécheur téméraire résistant follement à Dieu, par un juste jugement, n'a de force que contre lui-même, et ne peut rien que se détruire par son entreprise insensée.

C'est pour cela que le roi-prophète prononce cette malédiction contre les pécheurs : *Gladius eorum intret in corda ipsorum, et arcus eorum confringatur*² : « Que leur épée leur perce le cœur, et que leur arc soit brisé. » Vous voyez deux sortes d'armes entre les mains du pécheur, un arc pour tirer de loin, une épée pour frapper de près : l'arc se rompt, et est inutile; l'épée porte son coup, mais contre lui-même. Entendons : le pécheur tire de loin contre le ciel et contre Dieu, et non-seulement les traits n'y arrivent pas, mais encore l'arc se rompt au premier effort. Impie, tu t'élèves contre Dieu, tu te moques des vérités de son Évangile, et tu fais un jeu sacrilège des mystères de sa bonté et de sa justice. Et toi, blasphémateur téméraire, impudent profanateur du saint nom de Dieu, qui, non content de prendre en vain ce nom vénérable qu'on ne doit jamais prononcer sans tremblement, profères des exécutions qui font frémir toute la nature, et te piques d'être inventif en nouveaux outrages contre cette bonté suprême, si féconde pour toi en nouveaux bienfaits; tu es donc assez furieux pour te prendre à Dieu de toutes les bizarreries d'un jeu excessif : ou bien, poussé par tes ennemis sur lesquels tu n'as point de prise, tu tournes contre Dieu seul ta rage impuissante, comme s'il était du nombre de tes ennemis, et encore le plus faible et le moins à craindre; parce qu'il ne tonne pas toujours, et que, meilleur et plus patient que tu n'es ingrat et injurieux, il réserve encore à la pénitence cette tête que tu dévies par tant d'attentats à sa justice. Tu prends un arc en ta main, tu tires hardiment contre Dieu, et les coups ne portent pas jusqu'à lui, que sa sainteté

¹ De Civit. Dei, ubi supra
² Ps. xxxvi, 16.

rend inaccessible à tous les outrages des hommes. Ainsi tu ne peux rien contre lui, et ton arc se rompt entre tes mains, dit le roi-prophète. Mais, mes frères, il ne suffit pas que son arc se brise, et que son entreprise demeure inutile; il faut que son glaive lui perce le cœur, et que, pour avoir tiré de loin contre Dieu, il se donne de près un coup mortel, si le Sauveur ne le guérit par miracle. C'est la commune destinée de tous les pécheurs : le péché, qui trouble tout dans le monde, met le désordre premièrement dans celui qui le commet. La vengeance, qui sort du cœur pour tout ravager, porte toujours son premier coup et le plus mortel sur ce cœur qui la produit, la nourrit. L'injustice, qui veut ravir le bien d'autrui, fait son essai sur son auteur, qu'elle dépouille de son plus grand bien, qui est la droiture, avant de ravir et d'usurper celui des autres. Le médisant ne déchire dans les autres que la renommée, et déchire en lui la vertu même. L'impudicité, qui veut tout corrompre, commence son effet par sa propre source; parce que nul ne peut attenter à l'intégrité d'autrui que par la perte de la sienne.

Ainsi tout pécheur est ennemi de soi-même, corrupteur en sa propre conscience du plus grand bien de la nature raisonnable, c'est-à-dire, de l'innocence. D'où il s'ensuit que le péché, je ne dis pas dans ses suites, mais le péché en lui-même, est le plus grand et le plus extrême de tous les maux : plus grand sans comparaison que tous ceux qui nous menacent par le dehors, parce que c'est le dérèglement et l'entière dépravation du dedans; plus grand et plus dangereux que les maladies du corps les plus pestilentes, parce que c'est un poison fatal à la vie de l'âme; plus grand que tous les maux qui affectent notre esprit, parce que c'est un mal qui corrompt notre conscience; plus grand par conséquent que la perte de la raison, parce que c'est perdre plus que la raison que d'en perdre le bon usage, sans lequel la raison même n'est qu'une folle criminelle. Enfin, pour conclure ce raisonnement, mal par-dessus tous les maux, malheur excédant tous les malheurs, parce que nous y trouvons tout ensemble et un malheur et un crime. Malheur qui nous accable et crime qui nous déshonore; malheur qui nous ôte toute espérance, et crime qui nous ôte toute excuse; malheur qui nous fait tout perdre pour l'éternité, et crime qui nous rend coupables de cette perte funeste et ne nous laisse pas même sujet de nous plaindre.

Pourquoi pour l'éternité? car il faut encore expliquer ceci en un mot, pour entendre de quel mal Jésus-Christ nous sauve. Ici je pourrais vous dire que Dieu étant éternel, il ne faut pas s'éton-

ner qu'il ait des pensées éternelles et que tout l'ordre de ses conseils se termine à l'éternité. Je pourrais encore ajouter qu'ayant résolu pour cette raison de se donner à la créature par une éternelle communication, elle se rend digne d'un mal éternel, quand elle perd volontairement un bien qui le pouvait être. Mais je veux entrer plus avant dans la nature du mal : c'est dans cette source intime de malignité, c'est dans la secrète et profonde disposition des volontés déréglées, que je veux découvrir la cause funeste de l'éternité malheureuse qui menace les impénitents. Je demande seulement que vous m'accordiez que nul homme ne veut voir la fin de sa félicité ni de son bonheur. Il ne faut point de raison; la nature parle : partout où l'homme établit sa félicité, qui ne sait qu'il voudrait y joindre l'éternité tout entière? Maintenant en quoi est-ce que le pécheur a mis sa félicité? Il l'a mise dans les biens sensibles : et c'est en cela, dit saint Augustin, que consiste son dérèglement, que « lui, qui peut aspirer à la
« jouissance des biens éternels, abandonne lâche-
« ment son cœur à l'amour des biens périssables : » *In extremi boni dilectione turpiter volutatur, cui primis inhære fruique concessum est*¹. Que s'il y établit sa félicité, par les principes posés, il s'ensuit qu'il voudrait y voir l'éternité attachée. Tous nos désirs déterminés enferment je ne sais quoi qui n'a point de bornes et une secrète avidité d'une jouissance éternelle. La volonté ne veut être ni empêchée, ni interrompue, ni troublée dans son action; si bien que tout ce qu'elle aime, elle voudrait et l'aimer toujours et le posséder éternellement, sans appréhension de le perdre. Consultez votre cœur, jamais l'homme ne veut voir la fin ni de son plaisir ni de son bonheur. C'est alors que la pensée de la mort nous est plus amère; la loi de Dieu nous devient incommode et importune, parce qu'elle nous contrarie; et si notre cœur en était cru, il abolirait cette loi qui choque son inclination, par la force d'un secret instinct, qui veut lever tout obstacle à ses passions et par conséquent les rendre immortelles. Dans cette malheureuse attache, combien de fois avez-vous dit que vous ne vouliez jamais rompre? dans la haine, Je ne le veux jamais voir? Éloignement éternel des choses qui nous répugnent, éternelle possession de celles qui nous contentent, c'est le secret désir de notre cœur; et si l'effet ne s'ensuit pas, ce n'est pas notre volonté, mais notre mortalité qui s'y oppose.

Et ne me dites pas, ô pécheurs! que vous prétendez vous corriger quelque jour. Car, au contraire, dit excellemment le grand pape saint Grégoire, « les pécheurs font voir assez clairement

« qu'ils voudraient pouvoir contenter sans fin leurs
« mauvais désirs, puisqu'ils ne cessent en effet
« de les contenter tant qu'ils en ont le pouvoir, et
« que ce n'est point leur choix, mais la mort qui
« met fin à leurs désordres et à leurs poursuites.
« C'est donc, conclut ce grand pape, un juste ju-
« gement de Dieu qu'ayant nourri dans leurs cœurs
« une secrète avidité de pécher sans fin, ils soient
« punis rigoureusement par des peines intermina-
« bles qui n'en ont pas, et qu'ils ne trouvent non
« plus de bornes dans leurs supplices, qu'ils n'en
« ont voulu donner à leurs excès détestables : » *Non corda hominum, sed facta pensavit. Iniqui enim ideo cum fine deliquerunt, quia cum fine vixerunt. Nam voluissent utique, si potuissent, sine fine vivere, ut potuissent sine fine peccare. Ostendunt enim quia in peccato semper vivere cupiunt, qui nunquam desinunt peccare dum vivunt. Ad magnam ergo justitiam judicantis pertinet, ut nunquam careant supplicio, qui in hac vita nunquam voluerunt carere peccato*¹.

Entrez donc aujourd'hui, mes frères, dans la profondeur de vos maux, et voyez de quel abîme Jésus-Christ nous tire. Il est temps maintenant que nous célébrions les miséricordes de ce Sauveur qui nous est donné aujourd'hui contre un si grand mal; de ce puissant Médiateur de la nouvelle alliance, qui s'est mis entre Dieu et nous, afin de porter pour nous tout le poids de sa colère implacable; qui a noyé nos péchés, non plus au fond de la mer, comme disait le prophète²; mais dans le bain salutaire, dans le déluge précieusement de son sang; qui nous a renouvelés par sa grâce, consacrés et sanctifiés par son Saint-Esprit, qu'il a répandu en nous comme un gage de vie éternelle. Accourez ici, chrétiens : *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum*³ : « Glorifiez tous ensemble avec moi Notre-Seigneur, « et ne cessons jamais d'exalter son nom; » ce nom aimable, ce nom de Jésus, notre unique consolation et l'appui de notre espérance. Je m'en vais vous raconter les miséricordes qu'il a exercées dans la rémission de nos crimes.

Quand le souverain accorde une grâce et une rémission, ou il relâche toute la peine, ou il la commue; et le Sauveur se sert de ces deux manières dans la rémission de nos crimes. Par la grâce du saint baptême, il donne une entière abolition; il fait des créatures nouvelles, sur lesquelles il répand si abondamment sa miséricorde, qu'il ne réserve aucun droit ni aucune peine à sa justice irritée. Mais quand nous avons violé ce pacte sacré du baptême, manqué à la foi donnée,

¹ Dial. lib. iv, cap. xlv, t. II, col. 449.

² Mich. vii, 19.

³ Ps. xxxiii, 3.

foulé aux pieds indignement le sang de la nouvelle alliance par lequel nous avons été rachetés et purifiés; c'est une doctrine constante qu'il se montre plus rigoureux, et réserve quelque peine: non que son sang ne soit suffisant pour emporter une seconde fois la culpabilité et la peine; mais il [en] dispense l'application selon les ordres de sa sagesse, et suivant qu'il nous est utile pour nous retenir dans un penchant si dangereux. Car alors il ne permet pas que nous sortions tout à fait des liens de la justice; en pardonnant aux pénitents la peine éternelle qu'elle pouvait exiger, il lui laisse néanmoins quelque prise; afin que nous ressentions par quelque atteinte les engagements malheureux et inévitables où nous nous étions jetés. « Et ainsi, » dit saint Augustin, il accorde tellement la « grâce, qu'il ne relâche pas tout à fait la sévérité « de la discipline: » *Sic impertitur largitas misericordiae, ut non omittatur severitas disciplinae*¹.

C'est pourquoi deux prisons dans l'Évangile. Une prison éternelle, où cent portes d'airain ferment la sortie, où un vaste chaos², une immense et insurmontable séparation rend le ciel pour jamais inaccessible. Et il y a une autre prison, dont il est écrit qu'on n'en sortira qu'après avoir payé jusqu'à la dernière obole³; et c'est cette prison temporelle que les Pères et les saints conciles et l'ancienne tradition appellent le purgatoire. Quoique cette peine soit bornée à un certain temps, il est aisé de comprendre, comme saint Augustin l'a remarqué⁴, qu'elle passe de bien loin toutes celles que nous ressentons en ce corps mortel. « Tout « est ombre, tout est figure en ce monde: » *Figura hujus mundi*⁵. En l'autre, il n'en est pas ainsi: là s'exerce la justice, là se ressent la vérité sans mélange. Et c'est pourquoi le Sauveur, qui ne se lasse jamais de nous bien faire, use encore d'une seconde commutation. La première a changé la peine éternelle en des peines temporelles; mais peines du siècle futur, mais peines qui ont un poids extraordinaire; il consent que nous subissions en échange les peines de cette vie.

De là les saintes sévérités de l'ancienne pénitence, qui soumettaient les pécheurs à de longues humiliations, à des rigueurs inouïes qui se pratiquaient sans relâche durant le cours de plusieurs années. Une profonde terreur de la justice divine leur faisait chercher quelque proportion avec ses règles rigoureuses. Ainsi les cilices, les prosternements, les gémissements et le pain des larmes, le renoncement à tous les plaisirs, même aux plus

¹ S. Aug. de Contin. n° 15, t. VI, col. 305.

² Luc. XVI, 26.

³ Matth. V, 26.

⁴ Enar. in Ps. XXXVII, n° 3, l. IV, col. 295.

⁵ I. Cor. VII, 31.

innocents, étaient l'exercice des saints pénitents, qui s'estimaient trop heureux d'éviter par une si faible compensation les peines de la vie future, quoique déjà modérées, mais toujours plus insupportables que toutes celles de cette vie. Notre extrême délicatesse ne peut encore souffrir ce tempérament: soldats lâches et efféminés, et indignes de marcher sous l'étendard de la croix, nous ne pouvons endurer la discipline de notre milice; et voici que le Sauveur se relâche encore. Il fait une troisième commutation des peines que nous avions méritées. Il change les anciennes austérités en quelques jeûnes, quelques stations, des prières et des aumônes; et pourvu que le cœur du moins soit percé des saintes douleurs de la pénitence et rempli de ses amertumes, il permet à son Église d'user d'indulgence. C'est la grâce du jubilé qui s'accorde sur la terre, et qui a son effet dans le ciel, conformément à cette parole qui a été dite à saint Pierre: « Tout ce que vous lierez sur la « terre, sera lié dans le ciel; et tout ce que vous « délierez sur la terre, sera délié dans le ciel: » *Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum in caelis: et quodcumque solveris super terram, erit solutum in caelis*¹. Grâce singulière, grâce abondante, grâce qui tient lieu d'un second baptême à ceux qui sont disposés dans le degré que Dieu sait. O Jésus! vraiment Jésus et Sauveur; ô miséricorde infinie! « C'est moi, dit ce grand « Sauveur, c'est moi qui ai effacé tes iniquités, « comme un nuage qui s'évanouit: c'est moi qui les « ai dissipées sans que vous en soyez jamais re- « cherché, comme une légère vapeur qui ne laisse « plus dans l'air aucun vestige: » *Delevi ut nubem iniquitates, et quasi nebulam peccata tua: revertere ad me, quoniam redemi te*². O Sauveur! ô Libérateur! Par quelles actions de grâces?... « O cieux! réjouissez-vous; que votre re- « connaissance soit portée jusqu'aux extrémités « de la terre: que les montagnes tressaillent de joie « avec vous: que les déserts, les bois, les rivages, « et enfin toute la nature retentissent du bruit de « vos louanges et de vos actions de grâces: » *Laudate, caeli, quoniam misericordiam fecit Dominus; jubilate, extrema terra; resonate, montes, laudationem, saltus et omne lignum ejus*³.

N'abusons pas, mes frères, d'une telle grâce. Le criminel qui a reçu son abolition, se regarde comme recevant une vie nouvelle, et considère le prince comme un second père qui lui rend, et la lumière, et la vie, et la société des hommes, et qui efface de dessus son front la tache honteuse qui le condamnait à une éternelle infamie.

¹ Matth. XVI, 19.

² Is. XLIV, 22.

³ Ibid. XLIV, 23.

Regardons le divin Jésus notre roi, notre pontife, notre avocat, notre unique libérateur, comme celui seul par qui nous vivons¹. Commençons donc aujourd'hui une vie nouvelle; et pour n'être point méconnaissants de la grâce qui remet nos crimes, soyons fidèles à celle qui se présente pour nous aider à n'en plus commettre.

SECOND POINT.

Les médecins ordinaires nous traitent assidûment durant tout le cours de la maladie; quand la fièvre nous a quittés tout à fait, ils nous quittent aussi sans crainte, et nous laissent peu à peu réparer nos forces: si bien que la marque la plus certaine que le malade est guéri, c'est lorsque le médecin le laisse à lui-même et à sa propre conduite, pour achever de se rétablir. Les maladies de nos âmes ne se traitent pas de la sorte. Le péché, quoique guéri par la grâce justificatrice, laisse néanmoins de si mauvais restes, et affaiblit tellement en nous le principe de la droiture, que la grâce médicinale ne nous est pas moins nécessaire pour conserver persévéramment que pour recouvrer la justice; et si le médecin qui nous a traités nous abandonne un moment, la rechute est inévitable: *Et sunt novissima hominis illius pejora prioribus*²: « et le dernier état de cet homme « devient pire que le premier. »

C'est ici qu'il nous faut entendre les faiblesses, les blessures, les captivités de notre nature vaincue; et nous verrons, chrétiens, que le péché nous séduit par tant d'artifices, nous gagne par tant d'attraits, nous pénètre par tant d'avenues, qu'il faut une prévoyance infinie, et une puissance sans bornes, et un soutien sans relâche pour nous tirer de ses mains, et nous sauver de ses embûches. Et au dedans et au dehors, tout concourt à établir son empire. Et premièrement au dehors, tout ce qui est autour de nous nous est une occasion de péché; tant nous sommes dépravés et corrompus! ce qui est plaisant nous captive, ce qui est choquant nous aigrit. Notre bonne fortune nous rend superbes, celle des autres, en-

¹ Toute la grâce de la rémission est en Jésus-Christ. S'il faut éloigner de nous nos péchés, qui nous fera cette grâce, sinon celui qui a pris sur soi nos iniquités, et a porté nos crimes en son propre corps? S'il en faut effacer la tache, quel autre que lui a donné son sang pour laver notre conscience des œuvres de mort? Qui est celui qui les couvre aux yeux de Dieu, sinon celui qui nous a revêtus de son innocence? Qui empêche qu'on nous les impute, sinon celui dont la charité en a transporté sur soi-même toute la peine?

Ce morceau n'a point de place fixe dans le manuscrit de l'auteur; il est entièrement détaché du corps du discours, mais il s'y rapporte visiblement: c'est pourquoi nous le donnons à la fin du premier point, auquel il conviendrait parfaitement. (*Edit. de Déforis.*)

² Matth. XII, 45.

vieux; leurs malheurs nous causent un mépris injuste, les nôtres un lâche abattement et le désespoir. Pour les amis, nous sommes flatteurs; pour les ennemis, inexorables; pour les indifférents, durs et dédaigneux; par conséquent injustes pour tous. Nous corrompons toutes choses: l'amitié par la complaisance et par les cabales, la société par les fraudes, les lois mêmes et les jugements par les partialités et par l'intérêt. Autant d'objets différents qui nous environnent, autant de pierres de scandale, autant d'occasions de dérèglements. Et pour le dedans, ô Dieu! quel désordre! Premièrement pour la connaissance; ou l'ignorance nous l'ôte, ou la passion l'obscurcit, ou le défaut de réflexion la rend inutile, ou la témérité ruineuse. Tout ce qu'il y a de meilleur en nous tourne et dégénère en excès. Les simples sont grossiers, les subtils sont présomptueux. Les biens réels sont les moins connus, les idées les plus véritables sont les moins touchantes; le spirituel est plus fort, le sensible est plus décevant: la raison y succombe. Après cela, chrétiens, aurons-nous peine à connaître que nous avons besoin d'un Sauveur qui nous excite à chaque moment, nous soutienne en chaque occasion, nous prête la main à chaque pas, pour empêcher nos égarements et nos chutes ruineuses?

Ajoutons encore à toutes ces plaies celles que nous recevons par nos habitudes vicieuses: car on ne sort pas de ce labyrinthe aussi facilement qu'on s'y engage. La volonté humaine, il est vrai, est naturellement indéterminée; mais il n'est pas moins assuré qu'elle a aussi cela de naturel, qu'elle se fixe elle-même par son propre mouvement, et se donne un certain penchant dont il est presque impossible qu'elle revienne. Ainsi, par sa liberté naturelle elle est maîtresse de ses objets, qu'elle peut prendre ou rejeter comme il lui plaît: mais autant qu'elle est maîtresse de ses objets, autant est-elle capable de se lier par ses actes. Elle s'enveloppe elle-même dans son propre ouvrage comme un ver à soie; et si les lacets dont elle s'entoure semblent de soie par leur agrément, ils ne laissent pas toutefois de surmonter le fer par leur dureté. Non, elle ne peut pas si facilement percer la prison qu'elle se fait, ni rompre les entraves dont elle se lie. Et ne me dites pas ici que, puisque vos engagements sont si volontaires, la même volonté qui les fait les pourra facilement dénouer. Au contraire, c'est ce qui fait la difficulté, de ce que la même volonté qui s'est engagée, est aussi obligée de se dégager: c'est elle qui fait les liens et qui les veut faire, et elle-même qu'il faut employer pour les dénouer; elle-même qui doit tout ensemble soutenir le choc et livrer l'assaut. Qui ne voit donc manifestement que s'il ne lui vient